



SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

GA/TZU/901.097

COMMUNE DE OLWISHEIM

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire *Eau Potable*

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi : **Septembre 2018** 2^{ème} phase – selon plan de zonage reçu le 24 septembre 2018



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91
INTERNET : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS	3
1.1. Structure administrative	3
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	3
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	3
2.1. Production d'eau	3
2.2. Qualité de l'eau	4
2.3. Stockage de l'eau	4
2.4. Réseau de distribution	5
2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales	5
2.4.2. Réseau communal.....	6
2.4.3. Pression de service	6
2.4.4. Défense contre l'incendie	6
2.4.5. Périmètres de protection.....	7
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES	7
3.1. Au niveau intercommunal.....	7
3.2. Au niveau communal	8
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	8
4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)	8
4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles).....	9
4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)	9
4.4. Desserte des Zones IAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)	9
4.4.1. Zone IAU – Rue des Jardins.....	9
5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER	9
5.1. Loi Urbanisme et Habitat.....	9
5.2. Détail estimatif	10
6. CONCLUSION	11
7. Annexe 1. Essais de débit sur les appareils de lutte contre l'incendie.....	12

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune d'Olwisheim est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA), Périmètre Kochersberg – Souffel. Ce dernier représente une population totale d'environ 34 500 habitants, dont 495 habitants pour la commune d'Olwisheim (population légale 2014).

Le volume total d'eau vendu annuellement est d'environ 1 860 000 m³ dont 24 000 m³ pour Olwisheim.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Le Périmètre Kochersberg – Souffel est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 du Périmètre du Kochersberg et du Périmètre de la Souffel, qui ont transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au SDEA respectivement depuis le 29 décembre 2006 et le 1^{er} janvier 2015.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Production d'eau

Le Périmètre Kochersberg – Souffel peut être découpé en trois secteurs géographiques, en fonction des ressources sollicitées :

- A l'ouest, le secteur Cosswiller – Wasselonne qui s'étend jusqu'à Wintzenheim et Landersheim, est essentiellement alimenté par les sources du Bischofslaeger et trois forages à Cosswiller (P2, P3 et P4) qui captent la nappe aquifère des grès des Vosges avec une capacité totale de production de l'ordre de 4 600 m³/j ;
- Au nord et au nord-est, le secteur Truchtersheim – Griesheim-sur-Souffel qui comprend **Olwisheim**, est alimenté directement par la station de pompage et de traitement de Griesheim-sur-Souffel mise en service en juillet 2014 et dont les eaux proviennent de cinq puits captant la nappe aquifère des alluvions rhénanes :
 - Deux puits adjacents à la station de Griesheim-sur-Souffel, d'une capacité de production totale de 1 200 m³/h, soit 24 000 m³/j en pompage 20 h / 24 ;
 - Trois puits à Lampertheim appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg, d'une capacité de production de 925 m³/h, soit 18 500 m³/j.

Le pompage de reprise de l'eau traitée en sortie de la station de traitement permet d'alimenter le Périmètre Kochersberg – Souffel au débit de 400 m³/h soit 8 000 m³/j et l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de 800 m³/h soit 16 000 m³/j ;

- Au sud et au sud-est, le secteur Wintzenheim – Stutzheim est alimenté par l'ouest via l'eau de Cosswiller et par l'est via la station relais de Stutzheim ; cette dernière dispose d'une capacité de pompage de 150 m³/h (3 000 m³/j) depuis le réservoir de Niederhausbergen (Eurométropole) lui-même alimenté depuis la station de Griesheim-sur-Souffel.

La station de Griesheim-sur-Souffel alimente ainsi en eau traitée le SDEA Périmètre Kochersberg – Souffel d'une part et l'Eurométropole de Strasbourg d'autre part (secteur de Niederhausbergen à Eckwersheim).

Plusieurs interconnexions de secours permettent de compléter, si nécessaire, les ressources de Cosswiller, Griesheim-sur-Souffel et Lampertheim :

- Une station d'interconnexion située à Mittelhausen au nord, permettant un échange d'eau avec le SDEA – Périmètre de Hochfelden et Environs et disposant d'une capacité d'alimentation de 3 300 m³/j vers le Périmètre Kochersberg – Souffel ;
- Une station d'interconnexion située à Marlenheim au sud-ouest, permettant un échange d'eau avec le SDEA – Périmètre du Kronthal et disposant d'une capacité d'alimentation de 1 800 m³/j vers le Périmètre Kochersberg – Souffel.

Enfin, le SDEA – Périmètre de Romanswiller dispose d'une alimentation de secours depuis le Périmètre Kochersberg – Souffel au niveau de la commune de Cosswiller.

2.2. Qualité de l'eau

Les trois puits de Lampertheim et les deux puits de Griesheim-sur-Souffel produisent une eau de minéralisation importante, dure (40 à 43 °F), bicarbonatée et sulfatée, de grande propreté bactériologique dont les teneurs en nitrates varient entre 2 et 18 mg/l en fonction des puits, ce qui est largement inférieur à la limite de qualité. L'eau des puits de Griesheim-sur-Souffel présente cependant des teneurs excessives en fer et manganèse.

La station de traitement de Griesheim-sur-Souffel permet d'abattre les teneurs en fer et manganèse des puits adjacents et de réduire la dureté de l'eau de l'ensemble des cinq puits. Le procédé retenu consiste en une décarbonatation physicochimique complétée par une désinfection aux ultraviolets (et au chlore pour l'eau distribuée aux communes du secteur Eurométropole-Souffel).

L'eau distribuée en sortie de station présente une dureté moyenne (voisine de 18°F) et une excellente propreté bactériologique. Sa teneur en nitrates est inférieure à 10 mg/l.

Les ressources ouest du Périmètre (puits et sources de Cosswiller) fournissent une eau douce, faiblement minéralisée, agressive et de grande propreté bactériologique. La teneur en nitrates est en moyenne de l'ordre de 4 mg/l. Au niveau des puits, on note la présence de teneurs importantes en baryum dépassant épisodiquement la référence de qualité de 0,7 mg/l ; la dilution avec l'eau des sources permet d'en abaisser la concentration dans l'eau mise en distribution. L'eau des sources du Bischofslaeger fait l'objet d'un traitement de neutralisation par filtration sur massif calcaire. L'eau des puits P2 et P3 subit quant à elle une désinfection par chloration.

Compte tenu de l'étendue géographique du Périmètre et des différents aquifères mobilisés par ses points de production, la qualité de l'eau distribuée dans chaque commune résulte d'un mélange aux proportions variables des différentes ressources. On note ainsi une minéralisation croissante d'ouest en est, à mesure que l'eau douce des ressources de Cosswiller laisse place à l'eau davantage minéralisée provenant de la station de Griesheim-sur-Souffel.

2.3. Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau produite est assuré dans le Périmètre par 10 ouvrages dont les principales caractéristiques sont reportées dans le tableau ci-dessous.

Localisation	Dénomination	Niveau d'eau m. NGF	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Cosswiller	Communal	300,00	100	60	40
Wasselonne	Brechlingen	350,00	2 500	2 100	400
Wasselonne	Wasselonne	245,00	375	375	0
Hohengoeft	Hohengoeft	307,45	100	100	0
Rangen	Rangen	272,00	100	60	40
Wintzenheim	Ancien	264,50	400	325	75
Wintzenheim	Nouveau	264,50	2 000	1 880	120
Willgottheim	Syndical	300,95	300	300	0
Truchtersheim	Truchtersheim	230,00	400	400	0
Gimbrett	Galgenberg	280,00	400	325	75
Total des réserves			6 675	5 925	750

Pour la commune d'**Olwisheim**, le stockage de l'eau est actuellement assuré par le réservoir de Truchtersheim.

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales

Le réseau du Périmètre Kochersberg – Souffel s'articule autour de plusieurs conduites principales qui permettent la desserte des différents secteurs :

- Deux conduites de refoulement Ø 400 mm envoient l'eau traitée par la station de Griesheim-sur-Souffel vers le réservoir de Niederhausbergen d'une part, permettant l'alimentation de Pfulgriesheim, Griesheim-sur-Souffel et Dingsheim, et vers le château d'eau de Truchtersheim d'autre part, desservant au passage en refoulement – distribution les communes du secteur (Berstett, Mittelschaeffolsheim, **Olwisheim**, Pfettisheim, Reitwiller et Rumersheim), les stations relais de Reitwiller et Rumersheim et permettant également le raccordement au nord vers la station d'interconnexion de Mittelhausen ; à noter que la conduite Ø 400 mm se réduit selon les secteurs en Ø 300 mm, Ø 250 mm et Ø 200 mm ;
- A partir de la station relais de Reitwiller, la conduite de refoulement Ø 200 mm se scinde, au niveau de Durningen, en deux conduites :
 - Une conduite Ø 125 mm dirigée vers le nord-est et fonctionnant en refoulement-distribution traverse Kienheim pour aboutir au réservoir du Galgenberg. Du réservoir, et en plus de la conduite de refoulement-distribution, deux branches assurent la desserte de Rohr et Gougenheim à l'ouest et de Gimbrett à l'est ;
 - Une conduite Ø 150 mm puis Ø 200 mm dirigée vers le sud-ouest traverse Avenheim, Neugartheim, Wintzenheim pour aboutir au réservoir de Willgottheim.
- Les réservoirs de Truchtersheim et Wintzenheim sont reliés par un axe est - ouest traversant les communes de Kleinfrankenheim, Schnersheim et Ittlenheim, composé de conduites Ø 250 mm à Ø 125 mm ;

- Au sud, une conduite structurante Ø 300 mm puis Ø 250 mm permet l'alimentation du réservoir de Wintzenheim depuis l'est via la station relais de Stutzheim, et assure ainsi la desserte par refoulement – distribution de l'ensemble des communes du secteur : Furdenheim, Fessenheim le Bas, Kuttolsheim, Handschuheim, Hurtigheim, Ittenheim et Quatzenheim. A noter que la commune d'Osthoffen et son réservoir communal faisant partie de l'Eurométropole de Strasbourg sont également alimentés par ce biais ;
- Des maillages Ø 100 mm à Ø 150 mm d'axe nord-sud permettent l'alimentation des conduites situées au sud de Truchtersheim et au nord de la conduite de refoulement issue de la station relais de Stutzheim : Dossenheim, Offenheim, Stutzheim et Wiwersheim ;
- A l'ouest du réservoir de Wintzenheim, une conduite Ø 400 mm et Ø 300 mm selon l'axe Cosswiller – Wasselonne – Wintzenheim structure le réseau de l'ensemble du secteur, permettant l'alimentation du réservoir principal situé à Wasselonne (réservoir de Brechlingen) ainsi que des communes situées au nord jusqu'à Landersheim, dont Willgottheim – Woellenheim.

2.4.2. Réseau communal

Le réseau de distribution de la commune d'Olwisheim s'organise autour des conduites principales suivantes :

- Venant du sud, depuis la commune de Berstett, une conduite de diamètre Ø 150 mm dessert les rues de Berstett et de la Rivière ;
- En provenance de Mittelschaeffolsheim, à l'ouest, une conduite de diamètre Ø 125 mm dessert la partie ouest de la rue Principale et la rue des Vignes ;
- Ces deux conduites se rejoignent au croisement des rues Principale et de Berstett pour former une artère unique qui se réduit selon les secteurs de la rue Principale quelle traverse (Ø 125, 110, 100 et 80 mm).

Des canalisations de plus faible diamètre assurent un maillage et la desserte locale des habitations.

2.4.3. Pression de service

La pression statique du réseau de la commune est fixée par le niveau du château d'eau de Truchtersheim. Elle est comprise entre 5,9 et 8,0 bars en fonction de l'altitude des habitations.

2.4.4. Défense contre l'incendie

La défense incendie de la commune d'Olwisheim est assurée par le réservoir de Truchtersheim. L'abaissement du niveau d'eau et la chute de pression provoquée par un appel d'eau important entraîne la mise en marche automatique des pompes de la station de Lampertheim (295 m³/h).

Le réseau de distribution de la commune d'Olwisheim est équipé d'un total de 25 appareils de lutte contre l'incendie répartis comme suit :

- 15 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm) ;
- 2 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm) ;
- 8 Hydrants (Ø 80 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m³/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection

Le ban communal d'Olwisheim n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'eau.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Au niveau intercommunal

Un schéma directeur du système de distribution d'eau potable du Périmètre Kochersberg – Souffel (à l'époque « Syndicat des Eaux du Kochersberg ») a été réalisé en 1996, aboutissant à un ensemble de propositions permettant d'améliorer et de sécuriser le fonctionnement des installations à l'horizon 2020, concrétisé par la réalisation des principales opérations suivantes :

- Réalisation et mise en service du puits 4 de Cosswiller en 1998, d'une capacité actuelle de 125 m³/h, pouvant être étendue jusqu'à 250 m³/h si nécessaire ;
- Création d'un nouveau réservoir de tête de grande capacité, mis en service en juillet 2007 sur les hauteurs de Wasselonne (Brechlingen) associé à un vaste programme de renforcement des conduites intercommunales en direction de l'est à partir des puits de Cosswiller. L'objectif de ces travaux a été d'augmenter le transit de Cosswiller vers les réservoirs de Wintzenheim, Willgottheim et Truchtersheim afin de favoriser l'usage des ressources de Cosswiller qui fournissent une eau moins dure que celle des ressources du secteur est (Lampertheim et Griesheim-sur-Souffel). Notons que l'ancien réservoir syndical de Cosswiller a également été supprimé suite à la construction du réservoir de Brechlingen ;
- Réalisation d'un nouveau champ captant à Griesheim-sur-Souffel à partir de 2007, associé à une station de traitement par décarbonatation et traitement physicochimique du fer et du manganèse, l'ensemble ayant été mis en service en juillet 2014 ;
- Renforcement général des conduites maîtresses de distribution entre la station de pompage de Griesheim-sur-Souffel et la commune de Mittelhausen conjointement à la création d'une station d'interconnexion à Mittelhausen en 2013, permettant un secours réciproque avec les installations du Périmètre de Hochfelden et Environs ;
- Création d'une station d'interconnexion de secours avec le Périmètre du Kronthal entre Marlenheim et Wasselonne permettant une sécurisation réciproque de ces deux collectivités.

L'achèvement de ces opérations d'envergure a conduit le SDEA à effectuer une mise à jour du schéma directeur en 2014, permettant de mettre en évidence le fonctionnement actualisé du système de distribution d'eau potable et de définir **les nouveaux axes de travaux à envisager pour l'horizon 2030**. A l'appui d'une modélisation hydraulique et d'un outil de gestion patrimoniale des réseaux, de nouvelles propositions de travaux d'amélioration et de sécurisation du système d'eau potable ont ainsi été établies ; celles-ci sont résumées ci-après :

- Homogénéisation à court terme, de la sollicitation des différentes ressources entre les secteurs est et ouest par la modification de plusieurs consignes de fonctionnement d'équipements (régulations, commande des pompes, etc.) ;
- Aménagements, à court terme, visant à prévenir la dégradation de la qualité de l'eau au niveau de certains réservoirs anciens, par leur réhabilitation (Osthoffen, Truchtersheim) ou leur suppression complète lorsque le fonctionnement hydraulique du réseau le permet (Hohengoef, Rangen) ;
- Maîtrise de la qualité bactériologique de l'eau du secteur ouest du Périmètre par rassemblement des ressources au droit du puits 4 et réalisation d'une station de traitement des eaux des sources et des puits de Cosswiller (horizon 2020). Ce projet de restructuration de l'adduction s'accompagnera de la suppression du réservoir de Cosswiller ;
- Application d'une politique de gestion patrimoniale visant à pérenniser la performance des réseaux en hiérarchisant les conduites prioritaires au renouvellement, via une analyse multicritère permettant d'établir une programmation pluriannuelle des linéaires de canalisations à remplacer (horizons 2020, 2025 et 2030).

3.2. Au niveau communal

L'alimentation en eau potable de la commune d'Olwisheim ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production et de stockage du Périmètre Kochersberg – Souffel permettront de couvrir les besoins de la commune pour les années à venir.

Néanmoins, les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

Par ailleurs, en 2019, le renforcement du réseau d'eau potable est planifié par le remplacement d'une conduite de diamètre Ø 80 mm par une conduite de diamètre Ø 110 mm sur 70 ml, impasse Ritter.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)

Les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)

Les zones agricoles constructibles sont partiellement desservie en eau potable. En l'absence de projet d'aménagement précis concernant ces zones, aucune extension de réseau n'est proposée à ce stade.

La desserte en eau des zones agricoles constructibles sera étudiée de manière détaillée, au cas par cas, dès que les besoins en eau de chaque site auront pu être quantifiés de manière précise.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)

Les zones naturelles sont partiellement desservies par le réseau public d'alimentation en eau potable.

Etant donné la constructibilité limitée dans ces zones, et en l'absence de projet d'aménagement précis concernant ces zones naturelles, aucun principe d'extension n'y est pour le moment prévu. Cependant, si un projet d'aménagement devait voir le jour dans l'une de ces zones, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

4.4. Desserte des Zones IAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)

4.4.1. Zone IAU – Rue des Jardins

La zone d'extension IAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable au moyen d'une conduite de diamètre Ø 110 mm qui longe la zone en limite intérieur sud, et suivant un axe d'ouest en est.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

L'aménageur devra prendre en compte la présence du réseau en place dans la zone d'extension. Si les Orientations d'Aménagement et de Programmation de la zone ne permettent pas le maintien de cette conduite, elle devra être dévoyée dans le cadre de son aménagement.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par le SDEA des équipements précités.

5.2. Détail estimatif

D'après l'étude de faisabilité réalisée au paragraphe 4. « Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future », aucune zone d'extension future ne nécessite la pose de réseaux hors de son périmètre. En outre, l'aménageur mènera une étude spécifique pour la desserte interne des zones par les réseaux de distribution.

Les périmètres du SDEA seront amenés, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur, tel que le Projet Urbain Partenarial (PUP), la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), la Taxe d'Aménagement (TA), etc...

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable d'Olwisheim par les installations du Périmètre Kochersberg – Souffel, répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 29 octobre 2018

Rédigé par

Le Technicien Bureau d'Etudes

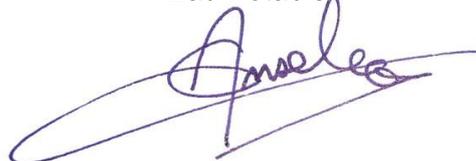


Thomas ZULIANEL

Validé par

Le Responsable Maîtrise d'œuvre

Eau Potable



Gilles ANSELM

7. ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Adresse	Type SDEA	N° appareil	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m ³ /h)
Allée des Charmes	Poteau d'incendie	PI 7	7.5	72
Allée des Charmes	Poteau d'incendie	PI 8	7.5	71
Impasse Mühlbach	Poteau d'incendie	PI 14	7.4	45
Impasse Ritter	Hydrant	H 14	6.9	63
Rue Catherine Schweitzer	Poteau d'incendie	PI 2	8	68
Rue Catherine Schweitzer	Poteau auxiliaire	PA 3	7.6	62
Rue de Berstett	Poteau d'incendie	PI 1	6.6	112
Rue de la Rivière	Poteau auxiliaire	PA 5	6.9	68
Rue de la Rivière	Hydrant	H 10	7.3	58
Rue de la Rivière	Hydrant	H 11	7.3	62
Rue des Bergers	Hydrant	H 32	6.9	89
Rue des Jardins	Poteau d'incendie	PI 11	6.7	70
Rue des Noyers	Poteau d'incendie	PI 12	7.9	54
Rue des Vergers	Hydrant	H 33	6.3	58
Rue des Vignes	Hydrant	H 31	5.9	80
Rue Muehlberg	Poteau d'incendie	PI 13	7.5	54
Rue Muehlfeld	Poteau d'incendie	PI 9	7.4	56
Rue Principale	Poteau d'incendie	PI 10	7	100
Rue Principale	Poteau d'incendie	PI 4	6.8	82
Rue Principale	Poteau d'incendie	PI 15	6.2	84
Rue Principale	Poteau d'incendie	PI 17	6.8	103
Rue Principale	Poteau d'incendie	PI 16	7.1	63
Rue Principale	Hydrant	H 34	7.7	64

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.